

Les
Maxi-pouces

VILLEDIEU-LA-BLOUÈRE

9 - 12 ans
CE2 - CM1 - CM2

Accueil de loisirs

Vacances
Automne 2020

Des rendez-vous à ne pas manquer en plus
du programme des vacances maxi-pouces !

Places limitées.

Accueil possible à partir de 6h45 et jusqu'à 18h15.

Inscriptions

Fiches d'inscriptions disponibles à la Maison de l'Enfance et sur le site internet de Villedieu-la-Blouère à partir du jeudi 1^{er} octobre, à déposer dans la boîte aux lettres de la Maison de l'Enfance le mercredi 7 octobre.

Toute fiche déposée avant cette date sera mise sur liste d'attente. Tract disponible dans les écoles le mardi 29 septembre.



Beaupreau
en-Mauges

VILLEDIEU-LA-BLOUÈRE
Commune déléguée



Vendredi 23 octobre
13h45 - 16h45

Initiation au break dance

Animé(e) par Alexis Blanchard.

Merci de prévoir une tenue adaptée.

PLACES LIMITÉES

Quotient familial CAF / MSA	0 □ 600 □	601 □ 750 □	751 □ 900 □	901 □ 1 100 □	1 101 □ 1 500 □	1 501 □ et + et non allocation
Tarif 1/4h	0,34 □	0,39 □	0,44 □	0,47 □	0,49 □	0,52 □

- Forfait repas : 2,53 □ + 2h de présence
- Facturation minimum obligatoire : de 8h45 □ 11h45 et/ou de 13h45 □ 16h15
- Facturation au 1/4 d'heure

Inscriptions

Fiche de renseignements famille et règlement intérieur de l'accueil de loisirs pour les nouvelles familles □

☎ □ charger sur :

www.beaupreauenmauges.fr

rubrique Vivre □ Beaupréau-en-Mauges /
Inscription services enfance

Pour une première inscription, pensez à apporter :



- la fiche de renseignements famille complétée,
- une copie justificative des vaccinations de l'enfant,
- le numéro de sécurité sociale et de complémentaire sous lequel est affilié l'enfant,
- le numéro d'allocataire CAF ou MSA avec quotient familial,
- le carnet de santé de l'enfant.

Contact

Valérie DEVY

Directrice de l'accueil de loisirs

Tel. 02 41 30 10 63

enfancevilledieu@beaupreauenmauges.fr

Maison de l'Enfance "L'île des enfants"

10 allée des Jardins

VILLEDIEU-LA-BLOUÉRE

49450 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

L'accueil de loisirs est un service de la commune de Beaupréau-en-Mauges.

La CAF, la MSA et le Conseil Départemental participent financièrement.

